

Mise à jour le 30/11/2022

## **Formation AP en cursus partiel AES 2016** **Arrêté du 12/06/2021<sup>1</sup>**

### **Pré requis**

Être titulaire du diplôme d'AES selon le référentiel 2016  
Réussite aux épreuves de sélection  
17 ans au moins à l'entrée en formation  
Certificat médical de non-contre-indication  
Certificat médical de vaccinations

### **Modalités d'accès<sup>2</sup>**

Sélection sur dossier et épreuve orale  
73 places, tous cursus de formation confondus  
Hors quotas : apprentis, tous cursus de formation confondus : cf fiche info DEAP apprentis

### **Délais d'accès**

Période d'inscription à la sélection : entre février et juin, dates précises définies chaque année : cf rubrique sélection pour entrer en formation  
Début de formation : deux rentrées chaque année :

- la première semaine de septembre
- entre le 2/01 et le 31/03

### **Accès aux personnes en situation de handicap**

L'entrée en formation est validée par un médecin agréé par l'ARS, qui détermine si le handicap est compatible avec la réalisation de la formation

### **Objectifs de la formation**

Bloc 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale  
Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration  
Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants  
Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention  
Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

### **Durée de la formation**

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/2020-11-20/>

1 169\* heures

574\* heures en institut de formation et 595 heures en stage

35h obligatoires par semaine

## Déroulement de la formation

### 10 compétences à valider :

Compétence 1 : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

Compétence 1bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

### Formation théorique et pratique en institut :

Dispense des enseignements

Accompagnement pédagogique individualisé

Suivi pédagogique individualisé

Travaux personnels guidés

### Formation en milieu professionnel :

Deux stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines, répondant aux missions :

- Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Obligatoirement un stage auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique

## Méthodes mobilisées

Cours magistraux

Travaux pratiques

Travaux dirigés

Travaux de groupe

Retours d'expérience

Participation active des apprenants

Techniques d'explicitation

Méthode inversée

Utilisations d'outils numériques

Formation en présentiel privilégiée – Formation Ouverte A Distance si nécessaire

## Modalités d'évaluation

Bloc 1 : Etude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel

Bloc 2 : Etude de situation + pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel + attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Bloc 3 : Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée

Bloc 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel

Bloc 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée

### **Validation blocs de compétences**

En cas de validation partielle de son DEAP, l'élève conserve le bénéfice des blocs de compétences validés par le jury d'attribution du DEAP. Il est autorisé à redoubler une fois

### **Suites de parcours**

En fin de formation, l'élève obtiendra un diplôme de niveau IV, qui lui permet l'accès à une formation de niveau V. Il pourra poursuivre vers :

Un DE Infirmier

Un DE Educateur de Jeunes Enfants

Un DE Educateur spécialisé

### **Passerelle**

En fin de formation, l'élève pourra bénéficier de dispense de formation vers :

DE Aide-soignant

DE Ambulancier

Mention Complémentaire d'Aide à Domicile

### **Débouchées**

L'auxiliaire de puériculture peut exercer en :

- structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- services de pédiatrie
- services de pédopsychiatrie
- services de maternité
- structures accueillant des enfants en situation de handicap
- structures d'aide sociale à l'enfance
- protection maternelle et infantile

### **Taux**

### **Tarif**

Frais de formation sans prise en charge employeur : 6 888€\*

Pour connaître les possibilités de prise en charge du coût de la formation : s'adresser à l'IFAP  
Gratuité pour les apprentis(e)s

### **Contact**

IFAP de St Etienne – 71 rue de Terrenoire – 42100 St Etienne

04.77.25.03.51

[ecole-apuer@orange.fr](mailto:ecole-apuer@orange.fr)

Secrétariat : Mmes Chantal LAMBERT et Sandrine OLLAGNIER

\*si titulaire AFGSU en cours de validité. Sinon, s'adresser à l'IFAP